

RéginéA

Le mag qui ne manque pas d'air

Retrouvez-nous sur www.ville-erquy.com | N° 37 - octobre 2025



EDITO

La rentrée, entre reprise et engagement

Comme chaque année, la rentrée marque le retour à un rythme familial. Les élèves reprennent le chemin de l'école, les associations retrouvent leurs adhérents, les agendas se remplissent, les activités culturelles et sportives reprennent leur cours. Chacun renoue avec un rythme parfois contraignant mais aussi rassurant, tant il offre des repères familiers.

Cette rentrée pourtant n'est pas tout à fait comme les autres. Le contexte national et international est marqué par de fortes incertitudes et pour beaucoup, l'horizon semble bouché. Pourtant, dans cette atmosphère lourde, des signes discrets mais porteurs d'espérance surgissent. Ici et là, des femmes et des hommes, de tous horizons, s'interrogent : comment agir ? Comment servir l'intérêt commun, comment contribuer à la vie collective ?

Dans six mois, chaque commune sera appelée à renouveler son conseil municipal. Ce rendez-vous démocratique, souvent jugé modeste à l'échelle des grandes secousses mondiales, demeure pourtant un moment essentiel : c'est au plus près du quotidien, dans la proximité, que se jouent des choix concrets qui façonnent notre vivre-ensemble.

S'engager pour sa commune, c'est accepter de prendre des responsabilités, parfois lourdes, mais aussi profondément utiles. C'est choisir de dépasser les simples commentaires



pour passer à l'action. C'est oser transformer une indignation, une inquiétude ou un désir en un projet partagé. C'est, enfin, croire encore en la force du collectif, même lorsque l'époque incite au repli individuel.

S'engager, ce n'est pas seulement occuper un siège au conseil municipal. C'est refuser la résignation.

C'est transformer un "il faudrait" en un "nous allons". C'est prendre des responsabilités pour inventer à plusieurs des solutions, même modestes, face aux grands défis. C'est croire encore, que collectivement, il est possible d'infléchir le cours des choses.

Rester spectateur est toujours possible, mais rien ne se construit sans acteurs. Chacun, à sa manière, peut contribuer à la vie collective : par une implication associative, un projet citoyen, une prise de responsabilité. Vous le savez, j'ai décidé de ne pas briguer un second mandat. Mais j'encourage vivement ici, celles et ceux, encore hésitants, à faire acte de candidature et selon ses convictions, à rejoindre une liste pour les élections municipales.

Cette rentrée n'est pas seulement un moment de reprise. Elle peut aussi être l'occasion d'un nouveau départ, d'une réflexion sur la place que chacune et chacun souhaite tenir dans la vie de la commune. La réponse est individuelle. Mais l'avenir, lui, se construira collectivement.

— HENRI LABBÉ
MAIRE D'ERQUY

2

Contribution

Vous faites des photos ? Vous aimez notre commune ? Proposez-nous une photographie pour figurer en couverture du prochain magazine. Chaque mois, nous en choisirons une parmi celles reçues : les clichés doivent être en noir & blanc (ou transformés par nos soins en noir & blanc), de résolution suffisante (environ 2600 x 3000 p. minimum), en format portrait et être pris à Erquy.

Proposez-nous également des articles ! Envoyez chaque mois votre contribution à :

■ reginea@erquy.bzh



PHOTO ANA BOULAYE

Magazine trimestriel édité par la Commune d'Erquy.

Directeur de la publication : Henri Labbé. **Comité éditorial :** municipalité d'Erquy. **Rédacteur en chef :** Léo Pouget.

Rédaction et mise en page : Ana Boulaye et Cécile Dauguet

Photographes : Ana Boulaye (Photo de couverture - Lourtuais), Emmanuel Collet, Cécile Dauguet. **Création graphique :** ATSU.

Impression : Imprimerie Hercouët, Lamballe. **Distribution :** La Poste.

Magazine imprimé sur papier couché (PEFC) 115 g avec encre végétale.

P3

I **SOLID'AIRE**

La Ruche accompagne à la scolarité

P4-5

I **REPÈÈRE**

Le Plan de Prévention des Risques - PPRI

P6-7

I **REPÈÈRE**

Le Plan Local d'Urbanisme - PLU

P8

I **ATMOSPHÈRE**

La mission de l'équipe bâtiment

P9

I **SPECTACUL'AIRE**

Armor ciné - séances spéciales

La fête de l'automne

P10

I **BIBLIOTHÉC'AIRE**

Conseil lecture

P11

I **EXPRESSION MAJORITAIRE**

I **EXPRESSION MINORITAIRE**

Tribunes politiques

P12

I **AIRE DE RECONTRE**

Glenn Le Bris président de l'UCA

VIE DE LA CITÉ

La Ruche accompagne à la scolarité

L'*accompagnement scolaire s'adresse aux enfants et aux jeunes de la Classe Préparatoire à la troisième. Il se déroule hors temps scolaire.*

L'accompagnement regroupe l'ensemble des actions visant à offrir, à côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour s'épanouir et réussir sur le plan scolaire. L'aide est personnalisée :

- un bénévole, avec un, deux ou trois élèves au maximum, si le niveau est équivalent et si les élèves ont peu de difficultés pour la maternelle grande section jusqu'au CM2
- un bénévole, avec un élève, ou possibilité de deux élèves si même difficultés et même niveau au collège.

Accompagnement aussi à la parentalité

L'accompagnement n'est pas que scolaire, il intègre et soutient les parents dans leur rôle éducatif. L'accompagnement proposé, crée les conditions d'une prise en compte du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, en offrant un espace d'information, de dialogue et d'écoute.

Il permet aux familles une meilleure implication dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants. Il se situe donc dans une étroite collaboration avec l'école et contribue à l'amélioration des relations école/famille/enfant.

Pourquoi à la Ruche ?

Ce dispositif met les parents en relation avec les différents services de la Ruche, comme médecin traitant, dentiste, orthophonistes, Centres médicaux, Protection infantile et maternelle...mais aussi avec des propositions, des pistes pour retrouver un emploi, un logement...

L'accompagnement contribue à la réussite scolaire de l'enfant ou du jeune en donnant du sens à sa scolarité, en valorisant ses capacités de réussite, en prenant en compte son environnement immédiat.

Activités et sorties

Avec cet accompagnement, au-delà de la dimension scolaire, les participants font des activités en commun tout au long de l'année : goûters avant les séances, sport (cette année yoga en anglais tous les jeudis) promenade sur le sloop *la Sainte Jeanne*, visite de galerie d'art, animations « pâte à sel », écriture sur verre, participation au jardin partagé... Les parents sont invités à nous accompagner lors de ces moments particuliers.

Charte du bénévole

Le bénévole s'engage à respecter une charte commune qui rappelle les fondamentaux : le bénévole aide les élèves à communiquer, à se déplacer, à gérer leurs comportements, à acquérir des compétences académiques et sociales, à organiser leur travail, à utiliser du matériel spécifique...

Il doit également être en mesure de fournir un soutien émotionnel aux élèves, les encourager et les aider à développer leur estime de soi.

Le (la) s'engage à être un adulte responsable, qui aide l'enfant à grandir et l'aide à rentrer dans le cadre social. Il n'est pas un copain ou un substitut de parent ou de grand-parent.

Les élèves et les familles s'engagent à respecter le bénévole et le travail fourni, et signent leur engagement pour l'année scolaire.

Appel aux bénévoles

La Ruche recherche des bénévoles responsables qui souhaiteraient apporter leur savoir, notamment pour les élèves du collège. Ils sont une dizaine cette année, sur la trentaine d'enfants accompagnés. Les personnes intéressées peuvent contacter la Maison sociale La Ruche par mail social@erquy.bzh ou par téléphone 02 96 63 64 61.

— Josyane BERTIN
Adjointe au Maire

Action sociale, Solidarité et Santé
Conseillère communautaire



SIGNATURE CONVENTION ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE COLLÈGE - 9 JUILLET 2025 - ASSIS : H LABBÉ MAIRE, C MOYSAN PRINCIPAL ; DEBOUT E JEHAN - LA RUCHE, J BERTIN ADJOINTE

Tout comprendre au PPRI-sm ...

Le Plan de Prévention des Risques Inondation et de Submersion Marine est un document réglementaire élaboré sous l'autorité du préfet de département. Il vise à définir les zones exposées aux risques. Le PPRI-sm ne constitue ni un programme d'aménagement, ni un programme de travaux. Il réglemente l'aménagement et l'usage du sol pour protéger les personnes, les biens et l'environnement. Il peut prescrire des travaux pour réduire l'exposition aux risques.

Le PPRI-sm d'Erquy et Pléneuf-Val-André a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2025. Ces plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été institués par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 (loi Barnier) relative au renforcement de la protection de l'environnement. L'article L562-1 du code de l'environnement dispose que l'Etat « *élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes et les cyclones* ».

Vulnérabilité du territoire

Les prescriptions inscrites dans le PPRI-sm répondent donc aux 4 objectifs suivants :

- la sécurité des personnes,
- la limitation des dommages aux biens et aux activités,
- le maintien, voire la restauration, du libre écoulement des eaux et de la capacité d'expansion des crues,
- la limitation des conséquences des inondations par débordements de cours d'eau, par submersion marine ou par concomitance de ces deux phénomènes.

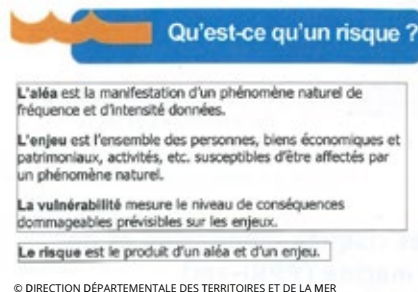
Ce plan relève certaines fragilités du territoire et le danger peut venir de la mer, mais également des cours d'eau qui passent sur la commune : l'Islet, le Val, le Vau Bourdonnet. Avec pour première conséquence une frilosité accentuée des assureurs à couvrir les dommages de la commune.

C'est ainsi que le Conseil municipal a été convoqué en séance exceptionnelle le 31 juillet dernier, au cœur de l'été. À l'ordre du jour, l'approbation du nouveau contrat d'assurance de la commune, dont les biens n'étaient plus couverts depuis le 1er juillet, à la suite de la résiliation unilatérale par MMA du contrat d'assurance Dommages aux biens et Responsabilité Civile, de la commune. La commune d'Erquy a lancé une procédure d'appel d'offres infructueux et a dû passer par un courtier pour obtenir un contrat d'assurance. Les communes littorales sont depuis plusieurs années soumises à

un durcissement notable du marché de l'assurance.

Définition des aléas par zones

Sans préjudice de l'application des autres législations ou règlements en vigueur, le PPRI-sm fixe les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables aux biens, activités et installations existants, à l'implantation de tout nouvel aménagement, construction ou installation, à l'exécution de tous travaux.



Il définit les aléas par zones :

- La Zone rouge hachurée en vert correspond aux zones soumises à des projections et à des chocs mécaniques des vagues en aléa très fort. La zone rouge est strictement inconstructible, sauf pour des travaux de protection ou des équipements de secours.
- La zone rouge correspond
 - aux secteurs pas ou peu urbanisés, soumis à un croisement d'un aléa de référence nul à très fort avec un aléa échéance 100 ans faible à très fort,
 - aux secteurs urbanisés centre urbain, soumis à un croisement d'un aléa de référence très fort avec un aléa échéance 100 ans très fort,
 - aux secteurs urbanisés hors centre urbain, soumis à un croisement d'un aléa de référence fort à très fort avec un aléa échéance 100 ans fort à très fort. Les règles d'urbanisme sont très strictes dans ces zones.
- La zone orange dite "dents creuses" correspond
 - aux secteurs urbanisés centre urbain, soumis à un croisement d'un aléa de référence fort avec un aléa échéance 100 ans fort à très fort.

Les règles d'urbanisme sont un peu moins contraignantes qu'en zone rouge.

La zone bleue correspond :

- aux secteurs pas ou peu urbanisés soumis à un croisement d'un aléa de référence nul avec un aléa échéance 100 ans faible à modéré.
- aux secteurs urbanisés centre urbain soumis à un croisement d'un aléa de référence nul à modéré avec un aléa échéance 100 ans faible à très fort.
- aux secteurs urbanisés hors centre urbain soumis à un croisement d'un aléa de référence

nul à modéré avec un aléa échéance 100 ans faible à très fort.

Le PPRI-sm est opposable

Ce plan établi par les services de l'Etat est annexé au PLU actuellement en vigueur. Il implique des restrictions d'aménagement ou ordonne des nouvelles règles de construction et d'aménagement, tant pour les constructions nouvelles, que pour les rénovations et les extensions.

Le règlement du PPRI-sm est opposable à toutes les autorisations d'urbanisme. Le PPRI-sm vaut servitude d'utilité publique en application de l'article L.562-4 du code de l'environnement et est opposable à toute personne publique ou privée.

Lorsqu'un projet est situé à cheval sur deux zones ou un ensemble de bâtis solidaires, les règles de la zone la plus restrictive sont imposées à l'ensemble du projet.

Le non-respect des mesures prises dans le PPRI-sm expose les propriétaires et parfois les architectes et les entrepreneurs à des sanctions pénales. C'est prendre le risque

... sans se noyer !

Le PPRI-sm en 5 dates

13.10.2022

Arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques inondation et submersion marine d'Erquy et Pléneuf-Val-André

Les études menant à la définition du PPRI-sm ont été menées par Artélia, un bureau d'études spécialisé, qui a mené de nombreuses réunions avec les parties prenantes.

23.10.2024

Réunion publique à la salle des fêtes d'Erquy. La DDTM et Artélia présentent à la population les schémas de risques réalisés.



ERQUY RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION PPRI-SM 23.10.2024

16.12.2024 - 16.01.2025

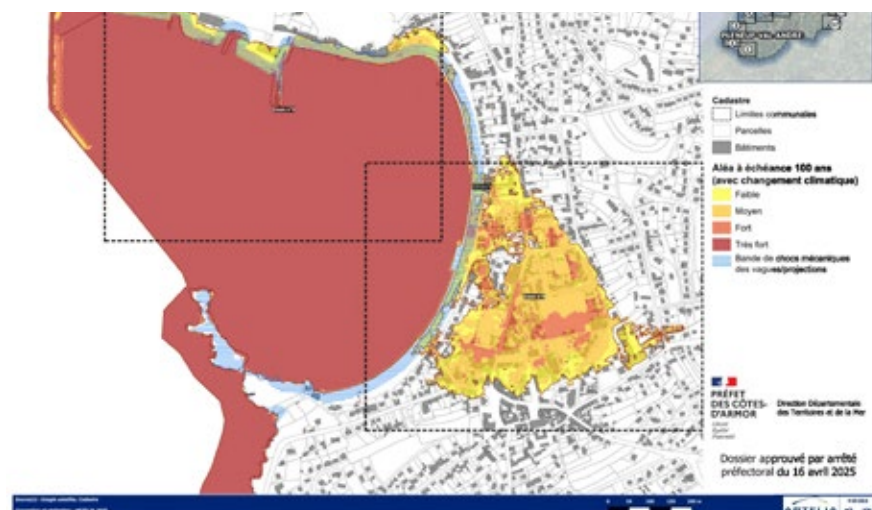
Enquête publique

16.04.2025

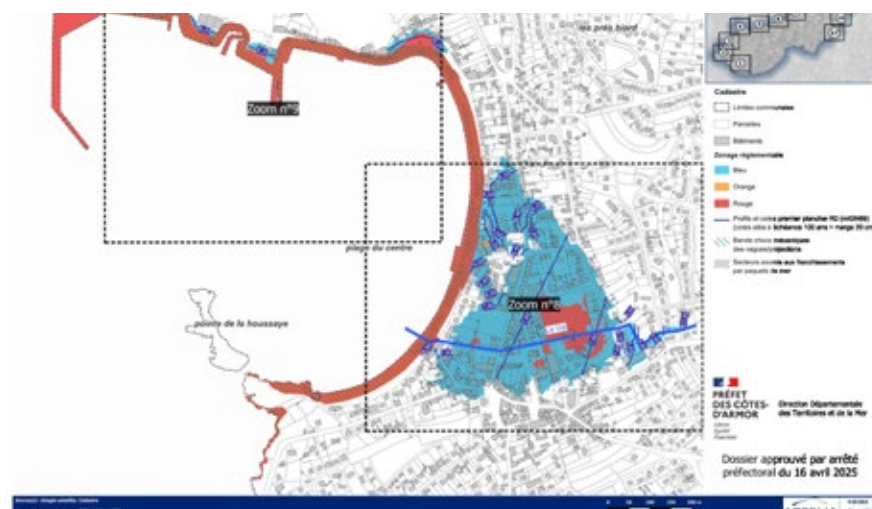
Arrêté préfectoral portant approbation du PPRI-sm d'Erquy et Pléneuf-Val-André, qui contient une note de présentation, les études techniques et la cartographie des aléas, des enjeux et de la vulnérabilité, un règlement de 57 pages, un zonage réglementaire

26.05.2025

Le PPRI-sm est annexé au PLU en vigueur sur la commune d'Erquy du 16.09.2008, actuellement en cours de révision (délibération du Conseil municipal du 03.11.2022).



Documents à consulter en ligne sur le site de la commune
<https://www.ville-erquy.com/urbanisme/risques-majeurs/>



pour un particulier de ne pas être couvert par son assurance.

Information et prévention

Les acquéreurs et locataires de biens couverts par un PPRI-sm doivent être informés des risques et de l'existence du plan de prévention.

La commune doit actualiser

son Plan Communal de Sauvegarde. Le PCS est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. C'est dans ce cadre qu'Erquy relance la Réserve communale de sécurité civile⁽¹⁾, composée de volontaires bénévoles, qui peuvent être mobilisés pour porter assistance à la population en cas d'événements majeurs comme les catastrophes naturelles.

Ce plan de prévention des risques inondations et submersion marine a pour but de garantir la sécurité de la population et de réduire les coûts générés par les phénomènes naturels exceptionnels, tout en permettant le développement des communes.

(1) Réunion d'information sur la Réserve communale de sécurité civile jeudi 6 novembre à 18h à la salle des fêtes

Construire, protéger, aménager : le rôle du

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de référence sur lequel reposent l'aménagement et l'utilisation des sols sur la commune d'Erquy. Le PLU d'Erquy, actuellement en cours de révision, s'inscrit dans la hiérarchie des normes en matière d'urbanisme et d'environnement. Il fixe, à l'échelle communale, les règles d'utilisation du sol : il délimite notamment les secteurs constructibles, les secteurs agricoles ou naturels, et précise les conditions d'implantation des constructions, des extensions, ou des aménagements.

Le contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit tenir compte des règles qui lui sont supérieures, à savoir celles inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc (SCOT) avec lequel il doit être compatible.

Le SCOT du Pays de Saint-Brieuc s'applique aux 70 communes réunies dans le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc. Dans sa nouvelle version il a été approuvé par le Préfet des Côte d'Armor le 07 février 2025.

Le SRADDET fixe des orientations à l'échelle régionale pour la préservation de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Il définit par exemple la Trame Verte et Bleue (cf encadré page suivante), c'est-à-dire le réseau d'espaces naturels à préserver ou à renforcer pour protéger la biodiversité et garantir la continuité écologique.

Sur le territoire d'Erquy, l'un des objectifs retenus est de conforter et restaurer la



Le SCOT doit lui-même s'appuyer, au niveau régional, sur les dispositions du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Bretagne, exécutoire depuis le 17 avril 2024.

SCOT - STRADDET- PLU

Le SCOT, qui doit être conforme aux lois et règlements nationaux en matière d'urbanisme et d'environnement, constitue ainsi un document intermédiaire et intégrateur :

- entre le SRADDET de la REGION BRETAGNE qui s'impose à lui,
- et le PLU communal, qui doit être compatible avec le SCOT.

fonctionnalité écologique des milieux naturels (haies, zones humides, corridors biologiques, etc.).

Sobriété foncière

La sobriété foncière et la résilience constituent le fil conducteur du SCOT, en cohérence avec les nouveaux objectifs nationaux en matière d'aménagement du territoire.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, issue des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat (29 janvier 2021), fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols en 2050 ».

Cet objectif s'applique de manière progressive : une première étape impose, d'ici 2031, de diviser par deux le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) constaté lors de la décennie précédente.

Entre 2031 et 2050, la trajectoire se poursuit vers la non-artificialisation des sols, conformément à la feuille de route nationale et à la loi du 20 juillet 2023 (dite loi ZAN), qui précise les modalités de mise en œuvre et accompagne les collectivités et les élus locaux.

C'est au niveau du SCOT que sont également définis :

- le développement économique des communes qui le composent,
- l'aménagement des espaces : constructions, plantations,
- les besoins en types d'habitat,
- les transports collectifs.

La stratégie du SCOT dans le PLU

Chaque commune doit traduire, dans son PLU, la stratégie et les orientations du SCOT. Le PLU doit être compatible avec :

- le SCOT,
- le PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL,
- et aussi LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT établi au niveau de l'agglomération. Et pour Erquy, il s'agit

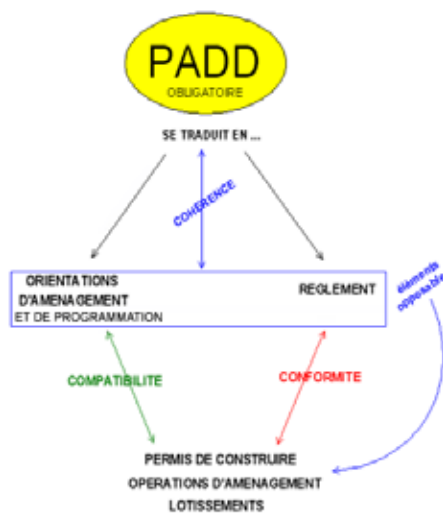
Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Erquy

de la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer. Il doit également intégrer les exigences liées au recul du trait de côte.

Ainsi, le PLU organise le territoire communal en zones urbaines, naturelles, agricoles et forestières.

Le PLU est constitué de 5 parties :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) qui expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie communales,
- le règlement,
- les documents graphiques et les annexes.



Le PLU est construit et voté par chaque commune après consultation des acteurs locaux et de la population. ■

Pour aller plus loin

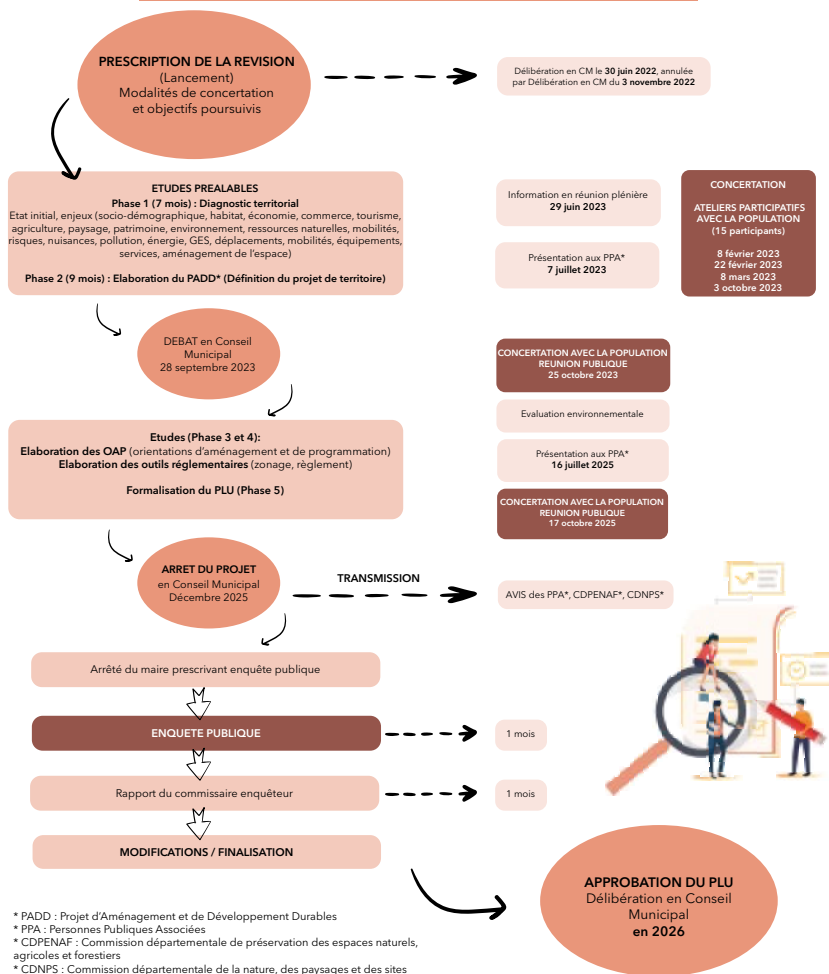
La trame verte est le réseau d'espaces naturels connectés qui permet la circulation des espèces animales et végétales.

La trame bleue concerne la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques d'un territoire.

RÉUNION PUBLIQUE sur le PLU
le 17 octobre à 18h à l'Ancre des Mots,
en présence du cabinet d'études.

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ERQUY

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE



Le PLU en vigueur ne permet plus de répondre entièrement aux enjeux actuels.

Il doit prendre en compte les dernières dispositions législatives et le contexte réglementaire régional et local :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc (SCOT)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Baie de St Brieuc (SAGE)



Pour rappel

Le Conseil municipal a prescrit la révision générale du PLU et fixé les modalités de concertation et les objectifs poursuivis le 3 novembre 2022. L'arrêt de projet du PLU est prévu pour la fin de l'année. Après enquête publique, le PLU pourra être approuvé par le conseil municipal en 2026.

La commune est accompagnée par le cabinet d'études TEC Territoires En Commun.

La mission de l'équipe bâtiment : préserver, rénover, améliorer

En 2025, l'équipe Bâtiment des services techniques de la ville a mené des travaux d'entretien et d'amélioration sur plusieurs équipements de la commune. Des travaux parfois réalisés en coulisses, mais qui participent à l'amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail du personnel dans les services.

L'équipe Bâtiment est composée d'1 encadrant et de 6 agents, qui ont des compétences en plomberie, chauffage, électricité, menuiserie, agencement de cloisons, maçonnerie, carrelage. Le patrimoine bâti de la commune est très varié, avec des bâtiments récents et d'autres historiques. En fonction des besoins, l'équipe Bâtiment intervient pour des opérations de maintenance, des petites réparations ou des projets de rénovation plus ambitieux. Les agents acquièrent au fil de leurs interventions, une bonne connaissance des bâtiments, particulièrement précieuse pour établir des diagnostics des équipements communaux.

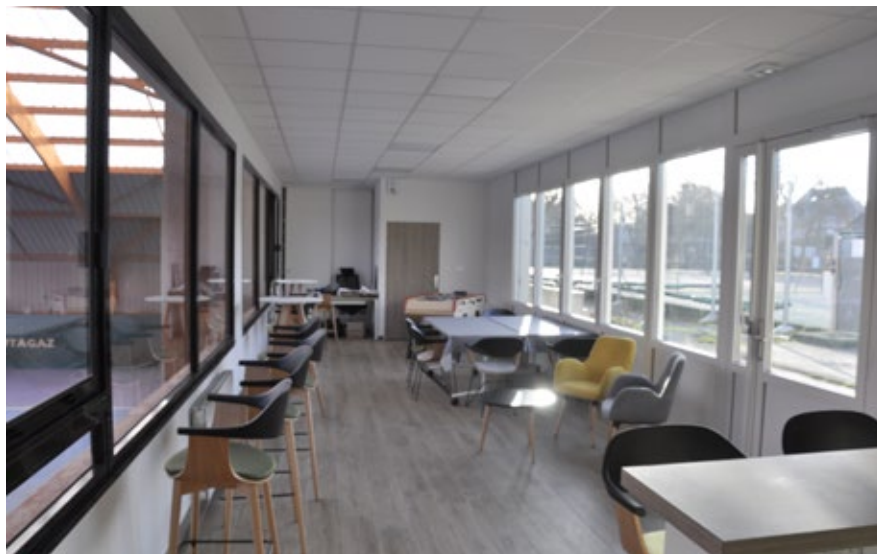
Diversité des travaux réalisés

Ces derniers mois, l'équipe Bâtiment est intervenue notamment :

- À la capitainerie du port, pour l'amélioration de l'installation électrique et de la ventilation
- Salle de l'Eden pour la rénovation du chauffage électrique et relamping*
- Salle Jo Velly rénovation du chauffage électrique et relamping
- Salle de la Palette aux Hôpitaux, remplacement de la couverture et isolation
- Aux tennis rénovation complète du club house
- À la galerie d'art municipale Bernard Nonnet, création d'une petite cuisine et réaménagement du local de stockage
- À l'école pour la rénovation de la bibliothèque de l'école

Interventions régulières à l'école

Tous les étés des travaux de maintenance, d'amélioration et de mise en conformité sont programmés à l'école pendant les vacances scolaires. Par exemple l'an dernier, les portes ont été remplacées pour les mettre aux normes PMR avec 90 cm de largeur. Cette année, le mur en pierre de l'enceinte de l'établissement a été rénové et du relamping⁽¹⁾



CLUB HOUSE TENNIS CLUB

effectué. L'école est le plus grand équipement de la commune et celui qui concentre le plus d'interventions de l'équipe Bâtiment.

Compétence sécurité incendie

Une partie de l'équipe est aussi compétente en sécurité incendie et en prévention. Les agents qualifiés ont assuré cette année les formations sécurité incendie à l'équipe de l'Armor Ciné à l'occasion de la réouverture du cinéma au printemps. Ils organisent également les exercices évacuation incendie au Blé en Herbe et dans les autres bâtiments de la commune.

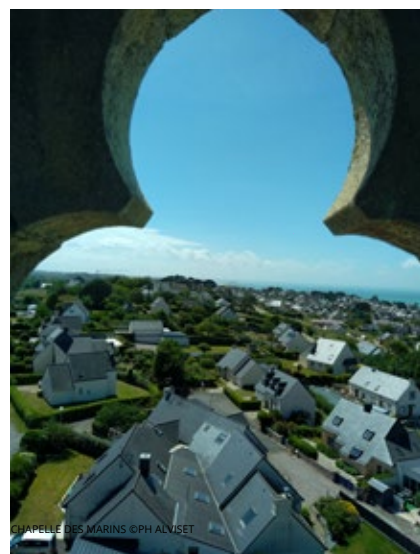
Bâtiments aux normes

Le responsable de l'équipe Bâtiment gère les contrats de maintenance et les très nombreux contrôles réglementaires indispensables. Une partie des bâtiments communaux est soumise au règlement des établissements accueillant du public (ERP). Les ERP ont des normes très strictes avec contrôles périodiques par une commission de sécurité pour vérifier leur conformité aux normes sécurité incendie.

Spécificité du chantier de la Chapelle des Marins

La variété de patrimoine bâti sur la commune a conduit certains agents de l'équipe Bâtiment à se former et se perfectionner aux interventions en hauteur. En août dernier, une mission de reconnaissance et de mise aux normes a été menée à la Chapelle des Marins. Une lucarne neuve a été installée dans le toit pour sécuriser et mettre en conformité l'accès à l'escalier menant au

clocher. Cet accès a été restreint conformément à la législation. Ce chantier de sécurisation du clocher de la Chapelle des Marins, menée par l'équipe Bâtiment, va permettre maintenant de faire intervenir une entreprise spécialisée. Des campanistes pourront procéder au nettoyage, à la maintenance et au contrôle des cloches.



CHAPELLE DES MARINS © PH ALVISET

(1) relamping : remplacement de l'éclairage par des lampes Led pour réaliser des économies d'énergie

ARMOR CINÉ ERQUY

ART ET ESSAI



CINÉ CONCERT

Dimanche 19 octobre - 17h

L&M & CO

Ça commence avec le blues

Un voyage musical teinté de notes de blues, de swing et de pop-folk.

Suivi de la projection du film

Il était une fois l'histoire de Michel legrand
de David Hertzog Dessites

Prix 12€

Pendant les vacances scolaire, **animation pour des 8-10 ans le lundi 20 octobre après-midi** à la suite du film *L'enfant qui voulait être un ours* de Jannik Hastrup. Inscription au 06 66 34 98 08 (participation 10€)

Armor ciné c'est 6 séances par semaine (hors saison estivale) avec :

le **lundi après-midi**, une fois par mois :

- un ciné-doc de voyage en présence de son réalisateur
- un film Répertoire et Patrimoine présenté et commenté
- un film coup de cœur surprise de l'AFCAE en avant-première nationale

le **jeudi à 21h** le coup de cœur de l'Armor ciné, un film choisi par l'équipe dans les films sortis ces 12 derniers mois

les retransmissions de spectacles vivants tel que le ballet de Noureev Casse noisette le **14 décembre à 16h**

Fête de l'automne

À l'occasion des vacances automnales, le service culture propose un programme de spectacles pour petits et grands.

La bonne soupe

Spectacle par la compagnie Écoutez-Voir
Vendredi 24 octobre - 16h - bibliothèque le Blé en herbe, pour les enfants à partir de 5 ans.

Parodie du conte traditionnel *La soupe aux cailloux*. Dans la ville, chacun s'enferme et ne vit que pour soi, depuis bien longtemps jusqu'au jour où arrivent trois hommes. Radieux, ils décident d'apprendre aux habitants qui ont perdu leur sourire, à faire de la soupe aux cailloux !

Les enfants et les parents qui assistent à cette séance sont invités à venir avec un morceau de légume cuit.

Apérotomanie

Apéritif-spectacle par la compagnie Derez.
Vendredi 24 octobre, 2 représentations à 18h et à 20h - Halle du marché interdit au moins de 16 ans.

Apérotomanie plonge les participants dans une expérience singulière : entre apéro et érotisme. La croyance commune selon la-

quelle nous aimons l'apéro ne reflète-t-elle pas plutôt le fait que nous sommes aimés par lui. Quarante convives prennent place autour d'un grand comptoir. Deux interprètes y concoctent et servent en direct des amuse-bouches aux saveurs surprenantes, accompagnés de vins naturels issus de cépages oubliés et de textes littéraires choisis avec soin.



RAMÈNE TA GRAINE

Maison sociale La Ruche

Mercredi 29 octobre

"RAMÈNE TA GRAINE" FOIRE AUX PLANTS ET AUX GRAINES

29 OCTOBRE 2025 | MAISON SOCIALE LA RUCHE,
2 BIS PLACE DE LA BASTILLE, 22430 ERQUY

Gôûter d'automne

Stand d'échange : graines et plants

Apiculteur : fabrication de miel
+ informations sur frelons asiatiques et abeilles

ANIMATIONS

- Construction de nichoirs à oiseaux
- Maisons pour insectes
- Pièges à frelons asiatiques
- Atelier : origami

Deux spectacles gratuits sur réservation, dans la limite des places disponibles, auprès de la bibliothèque Le Blé en Herbe par téléphone au 02 96 72 14 24 au par mail biblio@erquy.bzh.

Conseil lecture

Plus loin qu'ailleurs de Chabouté

Voir à nouveau ce que le cerveau, la routine, l'habitude ont méticuleusement mis de côté, cloisonné, ficelé, élagué, ou rangé dans un coin".

Alexandre dit de lui-même qu'il mène une « *vie de hibou* » et en effet, il travaille de nuit dans un parking souterrain et rentre chez lui au petit matin. Il dort la journée, retourne travailler le soir et ça fait 28 ans que ça dure, le dessin et la lecture sont ses seuls plaisirs. Pas de congés, pas de famille, pas d'amis.

Alors quand le déclic survient, « *Je ne suis qu'à côté. Je ne fais que passer à côté... de tout* », il ne va pas faire les choses à moitié : il décide de partir faire un trek en Alaska, il a soif « *de lumière... de grands espaces... de lignes d'horizon* ».

Hélas, sur le départ, il apprend la faillite de son agence de voyage : il ne peut pas partir. Comble de malchance, il chute dans l'escalator et une grosse entorse compromet toute velléité de randonnée. Qu'à cela ne tienne, sa grande aventure il la vivra dans son quartier.

Alexandre s'installe dans un hôtel à deux pas de chez lui et à défaut d'ours et nature sauvage, il s'adonne au pistage et à l'observation de ses contemporains à partir de tous les signes que ceux-ci laissent sur la place qu'il occupe chaque jour...

Alors nous faisons un pas de côté et nous installons dans les marges avec lui, nous observons avec lui et quelque part nous nous observons nous-mêmes, il y a un indiscutable effet miroir !

Cette très jolie BD est une délicate invitation à « apprivoiser le temps », à nous « dépoussiérer les yeux », à secouer notre routine et à regarder autour de nous.



Très peu de texte, les personnages de Chabouté sont des solitaires qui parlent peu, l'essentiel se raconte par le dessin, ce noir et blanc profond, ces quelques touches de couleur et le carnet de voyage d'Alexandre.

De la poésie, de l'humour et un regard plein d'humanité et d'indulgence sur une faune un peu spéciale, qui vit au pas de course !

Fabienne LESVENAN
bibliotheque.erquy.bzh

10

CONSEIL MUNICIPAL Prochaines réunions

JEUDI 20 NOVEMBRE - JEUDI 18 DÉCEMBRE

Salle des fêtes à 20h00, séance publique. L'ordre du jour est disponible sur www.ville-erquy.com

EXPRESSION MAJORITAIRE



Josyane BERTIN
Adjointe au Maire
Action sociale
Solidarité
Santé

Groupe majoritaire Erquy une ère nouvelle

Erquy, là où le bonheur prend racine

Erquy se dévoile comme une perle nichée dans une coquille Saint-Jacques : pittoresque, chaleureuse et d'une simplicité qui charme d'emblée.

Les récents reportages sur l'indice de bonheur des habitants n'a fait que confirmer ce que les gens du cru savent depuis toujours — ici, on est heureux.

Les touristes repartent le cœur plein d'images : les petits bateaux colorés

du centre nautique alignés comme des maquettes sur une mer aux teintes changeantes, le clocher de la chapelle des marins qui veille sur le port, l'îlot Saint-Michel, les plages de sable blond où l'on marche au rythme des vagues et la « Sainte Jeanne » fièrement parée de sa voilure.

Mais au delà du paysage, ce sont les traditions qui font la force du lieu — crêpes et galettes partagées, fest noz et fest deiz où se mêlent danses et chants — et les valeurs humaines :

générosité, partage et convivialité qui caractérisent les habitants.

Les associations, forces vives de la commune, ont largement contribué à la réussite de cet été festif.

Dans un monde en mouvement, garder ses racines et ses habitudes de vivre ensemble est un trésor aussi précieux que les falaises qui bordent la baie.



**Maryvonne
CHALVET**
Conseillère
municipale

Groupe minoritaire Erquy ce lien qui nous anime

Rentrée agitée

L'été s'est écoulé au rythme habituel des concerts, animations, marchés divers, sorties éducatives, expositions, feux d'artifice, ...

Erquy a été plusieurs fois mis à l'honneur sur nos antennes régionales, nationales et sur la première radio de France pour l'émblématique « Jeu des 1000 euros ». Nombre de nos associations ont largement participé aux animations de la vie estivale. Grâce à tous les services municipaux « sur le pont » durant l'été, tout s'est parfaitement déroulé. Qu'ils soient tous remerciés chaleureusement.

Encore une fois, la parenthèse des vacances refermée, la rentrée au

niveau national se déroule dans un climat de grande tension. L'instabilité politique et économique en France et dans le monde, les nombreux conflits, tout cela ne rassure ni nos entreprises, ni les actifs, ni les retraités, ni les jeunes dont on nous dit qu'ils sont en grande souffrance psychologique. Le monde va mal, la France est malade et nos dirigeants ne semblent pas prendre la mesure des angoisses et des difficultés des français.

À Erquy, la rentrée a commencé avec le feuilleton du terrain de foot du Guen ! Travaux repris fin août et arrêtés à nouveau deux jours plus tard.

Ces élus jouent avec la législation et tentent de passer en force en utilisant des moyens illégaux. Non, il ne s'agit pas d'une simple maladresse mais bien d'une infraction pénale. Et cette contestation n'est pas pour servir un riverain seulement puisque, pour rappel, une pétition avait rassemblé 800 signatures en 2024. Comment et quand va se terminer cette mauvaise série ?

Attendons maintenant les nouvelles concernant « l'ancienne mairie ». Un projet est en cours mais le maire a semé le trouble sur les réseaux sociaux.



**Jean-Paul
LOLIVE**
Conseiller
municipal

Groupe minoritaire Erquy solidaire à gauche

Comme un bilan de mandature

En ce qui me concerne je sais ce que j'ai soutenu et voté et suis capable de m'en expliquer.

Agir au service de l'intérêt général dans le respect de mes valeurs et du programme sur lequel j'ai été élu fut ma ligne et mes positions et votes furent assez clairs pour ne pas avoir de leçons à recevoir de la part d'élus promoteurs d'une démocratie participative passée du claironné au furtif.

Dès lors, je suis amené à considérer que l'accusation d'avoir tout fait pour que certains projets n'aboutissent pas relève de l'anathème facile, bien

éloigné du respect de l'expression des élus aussi minoritaires qu'ils soient.

Pas de leçons de la part d'élus-majoritaires cette fois- écrivant quelques jours avant le deuxième tour des élections « qu'un projet de complexe sportif est pour Erquy un projet complètement déconnecté des réalités actuelles » pour aller ensuite s'entêter, s'empêtrer au Guen où j'ai toujours soutenu la position des riverains et de l'association EPE.

Pas de leçons à recevoir d'une équipe déclamée « unie, soudée, solidaire » puis à l'usage championne des dé-

missions d'adjoints et de conseillers municipaux.

Dernier revers pour elle : la vente de notre patrimoine derrière l'église-à Bouygues- où les riverains se sont manifestés en opposition.

La non approbation par l'ABF de Saint Brieuc (Architecte des bâtiments de France) du projet immobilier présenté au conseil municipal le 10 juillet leur donne raison, me confortant d'avoir avec Bruno Le Bricon voté contre.

Comme un bilan de mandature, on vous dit.



**Bruno
LE BRICON**
Conseiller
municipal

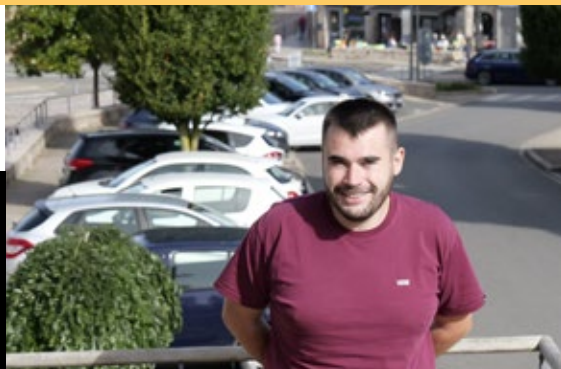
Indépendant

À sa demande, Bruno Le Bricon a souhaité différer d'un numéro sa prise de parole.

L'Union des Commerçants et Artisans d'Erquy

L'UCA : l'union fait l'animation

Glenn Le Bris est président de l'UCA, l'Union des Commerçants, Artisans, Hébergeurs et Restaurateurs d'Erquy, depuis 2022. L'association réunit aujourd'hui une soixantaine d'adhérents, sur les 120 commerces et entreprises artisanales présentes sur la commune. Mise en difficulté par le Covid, l'UCA a réussi à rebondir avec dynamisme et créativité.



GLENN LE BRIS PRÉSIDENT DE L'UCA

L'UCA vient de réussir une très belle animation avec La plus grande table du monde, le 14 septembre boulevard de la mer. Comment est né le projet ?

C'est à l'occasion de notre assemblée générale en février dernier, que l'idée a émergé. Ensuite un petit groupe d'adhérents a pris en charge l'organisation. Pour une première nous avons réussi à asseoir côte à côte plus de 800 personnes boulevard de la mer, pour partager un repas.

Les services techniques de la ville, nous ont fourni le matériel et une trentaine de bénévoles a assuré l'encadrement sur place.

C'était un gros événement pour notre association, qui a nécessité un gros travail d'organisation et de logistique. Avec une fenêtre météo plutôt clémente pour le mois de septembre, nous avons vu des gens enthousiastes et heureux, qui nous ont donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Vous diriez que l'UCA s'est fixée pour mission d'animer la ville ?

À la sortie de la crise du Covid on a crû que l'association allait périlcliter. Chacun se débattait dans ses difficultés de reprise d'activité. Le bureau a été renouvelé et l'envie de fédérer et dynamiser la commune a créé un élan, alimenté aussi par l'arrivée de nouveaux commerçants.

Aujourd'hui l'objectif de l'UCA est effectivement de fédérer tous les acteurs économiques de la commune, permettre de se connaître et créer une certaine solidarité entre nous. Nous voulons aussi créer une vraie dynamique constante sur Erquy, en organisant des animations.

C'est une façon de faire connaître à la population nos commerces et nos entreprises. Nous avons de plus en plus d'adhérents qui s'impliquent dans les projets. La participation active des habitants aux animations renvoie une image dynamique et positive de la commune.

Et vous réussissez à organiser des animations à différents moments de l'année.

Oui parce que nous voulons animer la commune pour les gens qui y vivent à l'année ou très régulièrement. C'est pour cela que *La plus grande table du monde* est arrivée en septembre. Le cœur de saison est passé, avec l'affluence importante des touristes, qui alimentent l'activité de nos commerces de façon significative.

Pour autant nous avons aussi besoin des habitants réguliers pour garder nos commerces ouverts toute l'année.

Lorsque l'association a redémarré ses activités après le covid, nous avons repris des rendez-vous existants comme la braderie du 15 août qui permet de fidéliser la clientèle de nos commerces ; la fête

du Beaujolais nouveau, dont l'édition 2025 est prévue le samedi 22 novembre ; les animations de Noël.

En 2022, la mairie nous a proposé de reprendre l'organisation de la fête de la musique, pour la partie restauration. En 2023, l'UCA a repris l'événement dans son intégralité. L'édition 2025 a été très réussie, avec une bonne programmation et une météo estivale. Pour chaque animation on fait travailler les commerçants et artisans locaux. Tout le monde est gagnant.

Quelles sont les animations prévues pour la période de Noël ?

Forts de l'expérience réussie de l'an dernier, nous prévoyons un lancement des illuminations de Noël vendredi 5 décembre à 18h à la halle du marché.

Le marché de Noël se déroulera en plusieurs temps : du 5 au 7 décembre ; du 12 au 14 décembre et du 19 au 24 décembre. Les exposants seront installés dans des chalets derrière la halle du marché. Ils changeront d'un week-end à l'autre, en partenariat avec l'association l'Entracte.

Le marché se terminera le 24 décembre par nos animations traditionnelles, comme la balade en calèche.

Comment les membres du bureau trouvent le temps de gérer commerces et animations ?

Ce n'est pas évident. Nous sommes une dizaine de membres très actifs et c'est vrai que c'est parfois difficile de concilier l'activité de l'association avec le travail et la vie personnelle.

Notre organisation nous permet d'avoir une équipe dédiée pour chaque animation avec des membres différents.

On arrive aussi à organiser nos propres moments d'animations, comme les apéros d'avant saison pour créer du lien entre nous dans l'association.

Quels sont vos projets pour 2026 ?

Le bilan de 2025 est très positif, même si l'année n'est pas encore terminée. On veut conforter cet engouement. Commerçants, habitants, services de la ville, on sent une envie commune d'animer Erquy. On veut aussi jouer la carte de la complémentarité entre commerçants et artisans, selon les quartiers en créant plus de lien. On réfléchit par exemple à apporter une animation zone des Jeannettes.

On verra à notre prochaine assemblée générale si une nouvelle idée d'animation émerge et où et comment on pourra la réaliser.

L'idée est de surprendre tout en gardant ce qui marche !

— Cécile DAUGUET